

L'invention de la piraterie au Moyen Âge

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : L'invention de la piraterie au Moyen Âge / Pierre Prétou [Texte imprimé]

Auteur(s) : Prétou, Pierre (1971-....)

Publication : Paris : PUF, DL 2021

Fabrication / Impression : Paris : PUF

Description matérielle : 1 vol. (213 p.-VIII p. de pl.) : ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul. ; 22 cm

Collection : Le noeud gordien

ISBN : 978-2-13-082900-3

EAN : 9782130829003

Appartient à la collection : Le Noeud gordien 1629-4920 2021

Autres classifications : DA

Classification décimale Dewey : 910.450 9 23

Note sur les bibliographies et les index : Sources et bibliogr. p. [207]-213. Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : À la fin du Moyen Âge, après des siècles d'abandon du lexique maritime antique, les mots d'une nouvelle accusation pénale sublime - le crime de piraterie des Latins - réapparaissent dans les archives. Peu à peu, le lexique médiéval des "larrons de mer" se retire des rivages, tandis que s'avance le "pirate" : au seuil de la modernité, la France réinvente son criminel en mer. Cette mécanique fut avant tout atlantique et royale : une invention, ou découverte, de la piraterie, telle une relique sainte du passé romain qui serait remontée à la surface avant d'être exploitée par les Valois pour ses vertus pénales. Cette épiphanie médiévale du pirate français est remarquable en ce qu'elle scrute l'obéissance des gens de mer, ainsi mis en sujétion par une inflexion profonde de la doctrine pénale. Le royaume de France, devenu au XVe siècle une puissance maritime, livre ainsi un nouveau récit des navigations, dans lequel pirates et rois se combattent, pour mieux transformer le statut de ses frontières atlantiques.

Sujet - Nom commun : Piraterie maritime -- France -- Moyen âge
Piraterie (droit) -- France -- Moyen âge